

EVALUATION DES PLANS SPORT SANTE BIEN ETRE AUVERGNE ET RHONE ALPES

SYNTHESE

Rappel du contexte :

Les plans régionaux « sport santé bien-être » ont été créés suite à l'instruction conjointe du ministère en charge des sports et du ministère en charge de la santé du 24/12/2012 dont l'objet était la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé publique.

Les objectifs de cette instruction étaient d'une part d'accroître le recours aux activités physiques et sportives comme thérapeutique non médicamenteuse et d'autre part de développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, dans un but de préservation du capital santé de chacune et de chacun.

Les publics ciblés étaient :

- les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles (diabète, hypertension, cancer...)
- les personnes avançant en âge quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et quel que soit le degré de perte de leurs capacités
- les personnes en situation de handicap quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution)
- les habitants des quartiers prioritaires de la « politique de la ville »

Pour atteindre ces objectifs, il a été demandé aux directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et aux Agences régionales de santé de mettre en place d'un plan d'action régional pluriannuel « sport santé bien-être »

Les similitudes et différences dans la politique conduite par les deux ex régions ont amené les DRDJSCS et ARS nouvellement reconfigurées à réaliser une évaluation des deux plans dans l'optique de rédaction d'un plan unique SSBE Auvergne-Rhône-Alpes. Les deux évaluations ont été menées par des prestataires externes dans un souci d'impartialité avec le souhait de faire émerger des recommandations pertinentes pour la rédaction du nouveau plan.

La présente note vise à présenter une synthèse des évaluations produites et des recommandations pour l'écriture du futur plan.

Au préalable, il importe de préciser que les référents thématiques aussi bien à la DRDJSCS qu'à l'ARS ont émis des critiques par rapport à la production des deux évaluateurs. Ces remarques et corrections figurent dans le document joint "Note d'introduction Eval PRSSBE RA_AUV".

1/ Des points forts et des points de vigilance relevés

Pour le plan SSBE Rhône-Alpes

Les points forts :

- Un réel travail transversal interinstitutionnel et une acculturation à divers niveaux :
 - entre les administrations ou collectivités constituant le CTAAPS (comité technique alimentation activité physique et santé),
 - entre la DRDJSCS et l'ARS dans l'animation régionale,
 - dans les départements entre DDCS et DD ARS pour l'instruction et le suivi des dossiers sport santé
- Un ancrage territorial fort par l'émergence de dispositifs sport-santé structurants dans les différents départements

Les points de vigilance :

- Un manque de visibilité du plan vis-à-vis d'acteurs associatifs, sanitaires ou institutionnels et une communication limitée
- Une difficulté de gouvernance avec une implication de partenaires institutionnels (CTAAPS et COFIL) dépendant parfois plus des individus que des institutions : manque de valorisation des implications institutionnelles.

- Pour le plan SSBE Auvergne

Les points forts :

- Une construction en cohérence, avec une structuration relativement simple (GT, Copil, groupe d'experts)
- Une adaptabilité et souplesse du cadre apprécié
- Une structuration en 4 axes dont 3 populationnels jugée satisfaisante, participant à la visibilité, l'appréhension par les acteurs interrogés
- Des objectifs qui apparaissent globalement clairs
- Un objectif organisationnel de mise en réseau des acteurs du sport et de la santé globalement atteint
- L'identification d'outils et supports de déploiement des réseaux locaux (DAHLIR,CLS)
- Le site internet vecteur important de visibilité des offres de pratique
- Une implication forte et croissante d'acteurs du mouvement sportif mais fragilité de celui-ci (financements annuels, bénévolat...)
- Des appels à projets annuels structurants (formalisation de collaboration et d'attentes communes), amélioration de la répartition entre les départements au fil des années
- Une augmentation du niveau d'APS ressentie par les acteurs mais difficilement mesurable

Les points faibles :

- Des difficultés rencontrées au niveau de la gouvernance / Pilotage et peu de représentants des usagers (Copil, groupe d'experts)

- Des difficultés dans l'animation tant régionale que territoriale (manque de ressources humaines dans le montage, l'accompagnement, l'évaluation des projets; des temps et outils d'information, de communication manquant)
- Un déséquilibre de couverture géographique
 - déséquilibre d'animation territoriale de proximité
 - manque de porteurs de projets, de relais et partenaires locaux sur certains territoires
- Une difficulté à atteindre certains publics cibles (territoires ruraux, publics précaires, contraintes matérielles...)
- Une concurrence offre privée/ offre associative
- Un manque de visibilité / formations existantes
- Un mode de financement annuel étant parfois un frein à la pérennisation des actions
- Des outils de suivi budgétaire à améliorer pour faciliter les analyses
- Une dynamique lancée mais fragile

2/ Recommandations pour le futur plan :

- Maintenir une structuration simple pour assurer une bonne visibilité
- S'appuyer sur un portage politique institutionnel fort, moteur principal de la réussite du plan
- Développer et soutenir l'animation territoriale par les DDARS et DDCS/PP
- Renforcer, systématiser la communication à différents niveaux (entre les partenaires, vers les opérateurs de toutes typologies, vers les publics cibles)
- Renforcer les « portes d'entrées », le rôle de relais, d'orientation afin de poursuivre l'effort de fluidification des parcours pour les 4 publics cibles
- Développer des partenariats spécifiques sur les territoires et des dispositifs adaptés aux caractéristiques locales.

Les rapports produits par les sociétés évaluatrices ainsi que la note d'introduction à la lecture de ceux-ci sont consultables sur les sites de la DRDJSCS et de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes :

- <http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>
- <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>